

BULLETIN MUNICIPAL

BULLETIN MUNICIPAL, VOLUME 15
NUMÉRO 2
MARS 2010

COLLECTE SÉLECTIVE



Les prochaines collectes sélectives auront lieu le **MARDI**

30 MARS 2010
13 AVRIL 2010
27 AVRIL 2010

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères s'effectue le **JEUDI 08 avril , 22 avril**



AU MOIS DE MAI LA COLLECTE RECOMMENCE À TOUS LES JEUDIS DE CHAQUE SEMAINE

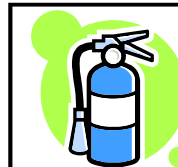
Il est préférable de sortir vos vidanges le mercredi soir.

JOYEUSES PÂQUES



Les bureaux administratifs de la municipalité seront fermés **le vendredi 02 avril et le lundi 05 avril**. Un répondeur automatique vous indique comment joindre un employé en cas d'urgence pendant les deux jours de Pâques et la fin de semaine.

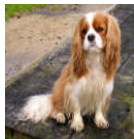
L'assemblée publique du conseil aura lieu le **Mardi 06 avril à 20h00. (819-296-3795)**



Pour vos remplissages d'extincteur ou si vous désirez de l'information sur l'achat et l'entretien d'extincteur.

● Appelez à l'hôtel de ville au numéro:

Nous demandons la collaboration des propriétaires de chien pour le respect de la propreté des lieux lorsqu'ils promènent leur chien. Les propriétaires ont l'**obligation** de ramasser les excréments de leur chien.



Il est obligatoire d'enregistrer votre ou vos chiens à l'hôtel de ville et ceci s'applique aussi pour les locataires.

Même si vous êtes de nouveaux arrivants avec une licence d'une autre municipalité, celle-ci n'est pas valable.

DÉTECTEUR DE FUMÉE PRÉVENTION INCENDIE



Chaque unité d'habitation doit obligatoirement posséder, selon le règlement municipal, au moins un détecteur de fumée.

La pile de ces détecteurs doit être vérifiée deux fois par année.



Le 9 mars dernier, l'agente Stéphanie Harnois du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Maskinongé, a remis un certificat de reconnaissance à **madame Manon Frigon et monsieur Yves Bellemare**.

Le 28 février dernier en soirée M. Bellemare a communiqué avec les policiers avec son cellulaire pour les aviser de la conduite erratique et dangereuse d'un automobiliste dans le secteur de la route 138 à Yamachiche. M. Bellemare et son épouse ont suivi ledit véhicule jusqu'à son interception par les patrouilleurs. Ils se sont par la suite rendus au poste de la Sûreté du Québec à Louiseville où ils relatèrent les faits par écrits. L'automobiliste fautif, résident de Montréal, a échoué à l'alcootest et fut incarcéré pour une comparution au palais de justice de Trois-Rivières. Devant les faits en cause il opta pour un plaidoyer de culpabilité ce qui lui valu 6 mois de détention immédiate ainsi qu'une interdiction de conduire pendant 3 ans.

La Sûreté du Québec désire souligner l'apport des citoyens dans la réalisation de leur travail et félicite encore une fois Mme Frigon et M. Bellemare de leur implication.

Sergent Gaétan Beaulieu, SQ MRC de Maskinongé

CLUB OPTIMISTE YAMACHICHE

Pour une autre année consécutive, les membres du conseil d'administration du Club Optimiste Yamachiche ont décidé d'attribuer deux bourses d'étude de 500 \$.

Critères d'admissibilité : résidants de Yamachiche, en 2^e ou 3^e année du collégial ou étudiant à l'université

Voici la possibilité de t'inscrire pour une bourse d'étude décernée par le Club Optimiste de Yamachiche!!! Le tirage au sort aura lieu le mardi 13 avril 2010, lors du souper mensuel optimiste. Date limite pour remettre le formulaire d'inscription :

vendredi le 9 avril 2010

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION
BOURSE D'ÉTUDE
CLUB OPTIMISTE YAMACHICHE**



NOM DE L'ÉTUDIANT : _____

ADRESSE : _____

ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ ET DEGRÉ : _____

Bien vouloir poster votre formulaire au : 877, Grande Rivière Nord, à Yamachiche, (Québec) G0X 3L0, à l'attention de monsieur Jean-Louis Deschamps. Inscrire qu'il s'agit de la bourse d'étude sur l'enveloppe.

Club optimiste Yamachiche

Remboursements des frais d'inscription à des sports pour l'automne 2009 et hiver 2010.

Vous pouvez nous faire parvenir une copie par la poste ou par courriel, du reçu de paiement pour l'inscription de votre enfant, et ce , pour tous les sports.

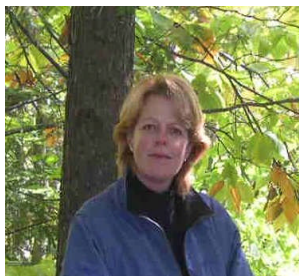
Votre enfant devra avoir complété la session avant d'être remboursé.

La personne responsable des remboursements est **Ève Boudrias** et vous pouvez lui poster vos reçus dès maintenant, en indiquant vos coordonnées de retour, à l'adresse suivante: **572, Rue Sainte-Anne, Yamachiche, QC, GOX 3L0**

Courriel: eveboudrias@sympatico.ca

CLAIRE MAILLETTE

TOUR CIBC CHARLES BRUNEAU



Depuis plusieurs années un ami participe au tour CIBC Charles Bruneau, et étant moi même une adepte du vélo l'idée d'y adhérer me trottait dans la tête. Ce qui a finalement été décisif fut une petite fille au nom de Magalie qui habite près de chez moi qui m'a montré sa détermination à combattre cette maladie. Alors j'ai décidé de faire ma part en me joignant à l'équipe des ambassadeurs de la fondation Charles Bruneau. Pour se faire, je viens solliciter votre appui financier , afin d'aider ces jeunes enfants malades. Merci de m'épauler dans cette si belle aventure!

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné par Linda Lafrenière, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Yamachiche, conformément à la Loi, que lors de la séance tenue le 15 mars 2010, le conseil municipal d'Yamachiche a adopté, par résolution, le projet de règlement # 351 – RM-01 intitulé «**RÈGLEMENT #351 - RM-01, CONCERNANT LES NUISANCES ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**» visant à définir ce qui constitue une nuisance et pour la faire supprimer, ainsi que pour prescrire des amendes aux personnes qui créent ou laissent subsister des nuisances sur le territoire de la municipalité;

Le règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville d'Yamachiche.

Donné à Yamachiche ce mercredi 17 mars 2010
Par Linda Lafrenière, Directrice générale / secrétaire-trésorière.

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné par Linda Lafrenière, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Yamachiche, conformément à la Loi, que lors de la séance tenue le 15 mars 2010, le conseil municipal d'Yamachiche a adopté, par résolution, le projet de règlement # 352–RM-02 intitulé «**RÈGLEMENT #352 RM-02, CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**», visant à assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général sur le territoire de la municipalité, ainsi que pour prescrire des amendes aux personnes qui contreviennent au présent règlement;

Le règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville d'Yamachiche.

Donné à Yamachiche ce mercredi 17 mars 2010
Par Linda Lafrenière, Directrice générale / secrétaire-trésorière.

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné par Linda Lafrenière, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Yamachiche, conformément à la Loi, que lors de la séance tenue le 15 mars 2010, le conseil municipal d'Yamachiche a adopté, par résolution, le projet de règlement #353– RM-03 intitulé «**RÈGLEMENT #353 RM-03, CONCERNANT LE COLPORTAGE ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**» visant à encadrer le colportage sur le territoire de la municipalité et établissant les conditions d'émission d'un permis pour le colportage, ainsi que pour prescrire des amendes aux personnes qui contreviennent au présent règlement;

Le règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville d'Yamachiche.

Donné à Yamachiche ce mercredi 17 mars 2010
Par Linda Lafrenière, Directrice générale / secrétaire-trésorière.

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné par Linda Lafrenière, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Yamachiche, conformément à la Loi, que lors de la séance tenue le 15 mars 2010, le conseil municipal d'Yamachiche a adopté, par résolution, le projet de règlement # 354 – RM-04 intitulé «**RÈGLEMENT # 354 RM-04, CONCERNANT LES ANIMAUX ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**» visant à réglementer la possession et la garde des animaux, de manière à assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général sur le territoire de la municipalité; ainsi que pour prescrire des amendes aux personnes qui contreviennent au présent règlement;

Le règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville d'Yamachiche.

Donné à Yamachiche ce mercredi 17 mars 2010
Par Linda Lafrenière, Directrice générale / secrétaire-trésorière.

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné par Linda Lafrenière, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Yamachiche, conformément à la Loi, que lors de la séance tenue le 15 mars 2010, le conseil municipal d'Yamachiche a adopté, par résolution, le projet de règlement # 355–RM-05 intitulé «**RÈGLEMENT #355 RM-05, CONCERNANT LE STATIONNEMENT ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**» visant à réglementer en matière de stationnement, sur les chemins, terrains et autres endroits où le public est autorisé à circuler; ainsi que pour prescrire des amendes aux personnes qui contreviennent au présent règlement;

Le règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville d'Yamachiche.

Donné à Yamachiche ce mercredi 17 mars 2010
Par Linda Lafrenière, Directrice générale / secrétaire-trésorière.

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné par Linda Lafrenière, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Yamachiche, conformément à la Loi, que lors de la séance tenue le 15 mars 2010, le conseil municipal d'Yamachiche a adopté, par résolution, le projet de règlement # 356–RM-06 intitulé «**RÈGLEMENT #356 RM-06, CONCERNANT LES ALARMES ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**» visant à réglementer afin de remédier aux problèmes provoqués par le nombre élevé de fausses alarmes; ainsi que pour prescrire des amendes aux personnes qui contreviennent au présent règlement;

Le règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville d'Yamachiche.

Donné à Yamachiche ce mercredi 17 mars 2010
Par Linda Lafrenière, Directrice générale / secrétaire-trésorière.

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné par Linda Lafrenière, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Yamachiche, conformément à la Loi et faisant suite à l'avis de motion donné le 15 mars 2010, que lors de la séance du 6 avril 2010, un règlement portant le **numéro 357** sera étudié et adopté, si nécessaire, concernant un règlement **créant un Service de sécurité incendie sur le territoire de la Municipalité d'Yamachiche.**

Donné à Yamachiche ce mercredi 17 mars 2010

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné par Linda Lafrenière, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Yamachiche, conformément à la Loi et faisant suite à l'avis de motion donné le 15 mars 2010, que lors de la séance du 6 avril 2010, un règlement portant le **numéro 358** sera étudié et adopté, si nécessaire, concernant la **prévention incendie le territoire de la Municipalité d'Yamachiche.**

Donné à Yamachiche ce mercredi 17 mars 2010

TRAVAUX-PERMIS

Le beau temps amène son lot de projets. Alors, il est important que ces deniers respectent les différentes dispositions réglementaires concernant la construction, la rénovation, la démolition, les clôtures, les haies ou autres.

Un simple appel pourrait vous éviter bien des soucis. Dès le début de la planification de vos travaux, vous prenez l'information pour le prix des matériaux, pour un entrepreneur et ses disponibilités, pour votre financement, **mais n'oubliez pas l'obtention d'un permis !**

Une consultation auprès du service des permis et de l'urbanisme dès le début de votre projet pourrait vous sauver des frais et surtout des déceptions.

NUMÉROS CIVIQUES

Quelques propriétés n'ont pas de numéros civiques, d'autres en possèdent mais sont difficile à repérer.

Ceci pourrait occasionner un retard pour les intervenants, par exemple, **les pompiers, l'ambulance, les policiers, ou tout autre intervenant** qui ont de la difficulté à repérer votre adresse.

Afin d'éviter des catastrophes, il serait souhaitable que les numéros civiques de vos propriétés soient bien lisibles du chemin, ce qui est d'ailleurs une obligation (règlement 116).

ATTENTION! VOTRE VISAGE PARLE***Les personnes de 10 ans et + sont les bienvenues!***

La conférence intitulée « Attention! Votre visage parle » a pour objectif d'initier, de divertir et d'instruire l'auditoire sur un sujet novateur: l'étude du visage et du caractère.

Auteur du livre *Un visage vaut 1000 mots*, Daniel Thérien partagera avec l'auditoire ses 38 années de passion et d'observations minutieuses concernant l'étude du visage et du caractère.

Il communiquera de précieux secrets sur la nature humaine en plus de commenter des formes de visages facilement reconnaissables.

Pour faciliter l'utilisation de nouvelles connaissances, une fiche technique vous sera distribuée et servira d'outil d'apprentissage.

Responsable: Daniel Thérien, physionomiste

QUAND: VENDREDI 16 AVRIL

HEURE: 19 h à 20 h 30

LIEU: Pavillon des Loisirs

COÛT: 15 \$ / personne Minimum 20 personnes

Date limite d'inscription: Jeudi 1^{er} avril

Information & inscription: service des Loisirs, (819-296-3062)

BIBLIOTHÈQUE D'YAMACHICHE**VISITE DE M. LARRY HODGSON**

À votre bibliothèque, la visite de M. Larry Hodgson. Profitez de l'opportunité, une fois de plus de rencontrer ce journaliste horticole bien connu grâce à ses livres, ses chroniques dans divers hebdomadaires et magazines, et ses conférences.,

M.LARRY HODGSON.

Le sujet de la conférence; 25 combles de la paresse chez le jardinier paresseux.

QUAND: LE MERCREDI 31 MARS LIEU:

Bibliothèque d'Yamachiche, 440 Ste-Anne

HEURE: 19: 30 HEURES.

CÔÛT: 2.00 \$

La date limite d'inscription: lundi le 29 mars, au (819-296-3580 ou 819-296-2692)